Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212202667-20260605-DB_260526_06-DE

KÊR · VILLE DE
Rostrenen

Délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2026

Nombre de Conseiller·ères en exercice : 23
Présent·es : 19
Votant·es : 23
Procurations : 4

Convocation du Conseil Municipal en date du : 29/05/2026

Affichage en date du : 29/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin,

Le Conseil municipal de la commune de Rostrenen, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guillaume ROBIC, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Gwendal LE COZ ayant donné procuration à Guillaume ROBIC, Delphine DUMAS ayant donné procuration à Véronique LORIOT LE GUILLOU, Hermine LE GARLANTEZEC ayant donné procuration à Julie CLOAREC et Louise MAZIERE ayant donné procuration à Marie SIEZA.

Secrétaire de séance : Véronique LORIOT LE GUILLOU

DB_260605-06 Désignation d'un·e correspondant·e défense

Rapporteur : Guillaume ROBIC

Vu le courrier de Mme la Ministre des armées et des anciens combattants, signé le 29 avril 2026 ;

Madame la Ministre des armées et des anciens combattants a écrit aux Maires en sollicitant la désignation d'un·e correspondant·e défense pour chaque commune.
Elle entend renouveler l'animation du réseau des correspondant·es aux niveaux national, départemental et local.

La correspondante ou correspondant défense est l'interlocuteur·trice privilégié·e des autorités civiles et militaires pour toutes les questions relatives à la défense. Ses missions s'articulent autour de trois axes principaux :

- Informer les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits ;
- Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de défense ;
- Animer des actions locales (cérémonies commémoratives, visites de sites militaires, rencontres avec des anciens combattants).

La correspondante ou correspondant est proposé par le Maire parmi les membres du Conseil.

Le Maire sollicite l'approbation du Conseil pour proposer
Mme Julie CLOAREC en qualité de correspondante défense, titulaire
M. Jeannot FLAGEUL en qualité de correspondant défense, suppléant.

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, sont élu·es à l'unanimité :

- Mme Julie CLOAREC en qualité de correspondante défense, titulaire
- M. Jeannot FLAGEUL en qualité de correspondant défense, suppléant.

Pour extrait conforme,
Le 08/06/2026

Secrétaire de séance
Véronique LORIOT LE GUILLOU

Le Maire,
Guillaume ROBIC

Mairie de ROSTRENEN
COTES D'ARMOR